Pour publication immédiate TSX.V - FPC

RAPPORT DU BAPE DU PROJET MINIER FALCO HORNE 5
Plus de 90 % des avis liés au projet déjà considérés

Montréal, le 7 janvier 2025 – Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») accueille avec intérêt le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par lequel la commission d'enquête soumet à l'attention des instances décisionnelles concernées divers éléments qui nécessitent des engagements, des actions ou des modifications, en vue de la délivrance des autorisations gouvernementales. La commission a examiné le projet minier Falco Horne 5 (le « **projet » ou le « projet Horne 5 »**) dans une perspective de développement durable et à ce stade de développement, il est courant que la commission souhaite des études et analyses complémentaires afin de préciser certains aspects du projet. Il importe de noter qu'à ce jour, **plus de 90 % des avis de la commission liés au projet ont déjà été considérés, planifiés ou initiés.** Falco a résumé ses principaux constats dans un sommaire de faits saillants.

En parallèle, plus de 50 % des avis de la commission suggèrent la mise à jour de différentes études existantes. Falco tient à rappeler que ces mises à jour et analyses sont déjà prévues dans son plan de travail et qu'elles seront déposées aux instances gouvernementales, au moment prévu, dans le cadre du processus réglementaire québécois pour la réalisation du projet Falco Horne 5.

En regard à son contenu, le rapport :

- Remet en lumière le contexte sociocommunautaire et sanitaire particulier actuel de Rouyn-Noranda;
- Conclut que la méthodologie suivie et les différentes approches retenues pour réaliser le modèle prédictif sont appropriées et respectent les règles de l'art en la matière et, qu'en ce sens, les estimations du potentiel sismique sont tout à fait adéquates;
- Souligne que le projet contribuerait au Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 et de façon réelle, mais modeste, à la transition énergétique et à la décarbonation du Québec;
- Reconnaît que le projet pourrait stimuler et renforcer de manière importante la filière minière régionale et provinciale et note qu'il pourrait aussi stimuler l'innovation et consolider les activités des entreprises de la région et du Québec.

L'application du principe de précaution : au cœur des avis de la commission

Falco salue l'application continue du principe de précaution dans les avis du rapport et le voit comme une opportunité de bonifier encore le projet, en poursuivant le travail déjà amorcé, en

collaboration étroite avec les parties prenantes, les communautés locales et les autorités compétentes.

Falco tient aussi à souligner que plusieurs des avis formulés par la commission dans son rapport s'adressent également au gouvernement du Québec, à la Ville de Rouyn-Noranda et autres partenaires et que plus du tiers des avis offrent des pistes de réflexion à l'ensemble de l'industrie minière pouvant contribuer à son évolution dans une perspective de développement plus durable. Le démarrage étant prévu en 2030, Falco dispose du temps nécessaire pour répondre aux attentes exprimées.

La santé et la sécurité : une priorité

La santé et la sécurité des citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda étant au cœur des priorités de Falco, un comité d'experts sera créé en janvier 2025 afin de déterminer les paramètres et les conditions d'opération acceptables pour s'assurer de la cohabitation du projet et du Centre de radio-oncologie du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT).

Plusieurs tables de discussion ont été créées ou sont en voie de l'être. Ces mécanismes de concertation avec le milieu donneront l'opportunité à la communauté de participer activement à la recherche de solutions adaptées. La commission a d'ailleurs recommandé au ministre d'inclure dans son décret le ***Programme Intégrité - résidences et infrastructures***, une initiative de Falco qui a été présentée à la population à l'automne 2024.

Hélène Cartier, vice-présidente, environnement, développement durable et relations avec les communautés, a déclaré : « *En fonction du stade de développement du projet, nous nous attendions aux constats formulés par la commission d'enquête et acceptons pleinement le défi d'intégrer ses principaux avis lesquels témoignent de la contribution des groupes participants aux audiences. Ces attentes élevées reflètent également notre propre engagement envers l'excellence environnementale et sociale. Notre vision a toujours été d'intégrer de façon harmonieuse notre projet dans la communauté. Nous travaillerons avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour compléter l'analyse environnementale en vue de l'obtention du décret.* »

Luc Lessard, président et chef de la direction, a ajouté : « *À la lumière du rapport du BAPE, nous poursuivrons nos efforts pour améliorer le projet Horne 5 afin qu'il réponde aux attentes de la population. Nous sommes convaincus des bénéfices durables et significatifs pour l'ensemble de la région. Nous allons prendre le temps d'analyser le rapport en détail avec nos experts, mais nous sommes heureux d'avoir franchi une des dernières étapes du processus d'évaluation environnementale. La contribution du BAPE n'est qu'un des éléments qui vise à éclairer la recommandation que fera le ministre du MELCCFP au Conseil des ministres.* »

Falco est confiante que grâce à des ajustements appropriés et une collaboration continue avec les parties prenantes au cours des prochaines années, il est possible de trouver des solutions qui permettront de réaliser, à terme, le projet tout en répondant aux attentes environnementales et sociales.

À propos de Ressources Falco

Falco est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi-Témiscamingue. Falco détient des droits sur environ 67 000 hectares de terrains dans le Camp minier de Noranda, ce qui représente 67 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé sous l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Osisko Développement Corp. est le plus important actionnaire de Falco avec une participation de 16 % dans la Société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Hélène Cartier
Vice-présidente, Environnement, développement durable et relations avec les communautés
514-216-8611
hcartier@falcores.com

Luc Lessard
Président et chef de la direction
514 261-3336
info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « **déclarations prospectives** ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, peuvent être des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend », « cherche », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le fait pour la Société d'obtenir toutes les autorisations gouvernementales et règlementaires requises, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance, le rendement ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information continue publics déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que Falco estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements se produiront ou se produiront dans le délai annoncé. Sauf lorsque requis

par la loi, Falco décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.